

## Séance du 24 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CLAUDET Isabelle, Maire.

**Etaient présents** : Mmes CLAUDET, JUBERT-MILLIERE, JUCHORS, MONDION & Mrs LOISEAU, CHAMBAUD, GERSON.

**Etaient absents** : Mr RATIVEAU.

**Excusés** : Mr PINHEIRO

**Pouvoirs** : AUCUN POUVOIR

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Objet : Approbation du P.V. du 4 octobre 2024**

Approbation du P.V. à l'unanimité

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Votent le Compte Financier Unique (CFU il englobe le Compte Administratif et le Compte de Gestion) sans la présence de Mme Claudet, Maire.
- Votent l'affectation des résultats sur le budget 2024
  - Excédent de fonctionnement : 91 015.03
  - Déficit d'investissement : 20 418.56
  - Résultat en fonctionnement : 70 596.47
- Votent le Budget 2025 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :
  - Fonctionnement : 356 959.47
  - Investissement : 46 929.23
- Votent les subventions aux associations et aux écoles
  - COMITE DES FETES : 1 000.00
  - MASCOT : 900.00
  - RCO : 600.00
  - APE : 250.00
  - LES AMIS DE L'ORDON : 800.00 exceptionnellement pour aider à l'achat d'une remorque pour stocker leur matériel.
- Acceptent par avance le principe de financement des sorties scolaires et charge Mme le Maire de procéder aux règlements quand les demandes seront faites.
- Acceptent le renouvellement de la ligne de trésorerie de 20 000.00 €, pour pallier des besoins temporaires de liquidités.
- Votent les taxes locales 2025 et ne changent pas les taux.
  - Taxe foncière bâti : 39%
  - Taxe foncière non bâti : 42.91%
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.14 %

### **Objet : Fongibilité des crédits**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu :

- L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : AUTORISE Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

### **Objet ; Défibrillateur**

Mme le Maire informe les élus que les défibrillateurs ne sont plus en état de marche (batteries HS et pour le 2<sup>e</sup> un appareil vieillissant et n'étant plus sûr) et propose une solution pérenne aux élus : la location de matériel qui comprendra la batterie, les patches et la maintenance. Solution plus onéreuse que l'achat mais plus sûre pour les victimes.

Vu notre obligation d'avoir ce matériel en parfait état de marche, Mme le Maire a reçu deux devis et propose d'en rechercher un 3<sup>e</sup> afin de prendre la meilleure décision.

Les membres du Conseil acceptent le principe de location pour la sécurité et demandent à Mme le Maire de vérifier le nombre d'appareil dont nous aurions besoin et de demander un 3<sup>e</sup> devis.

### **Objet : Agence Technique Départementale**

Mme le Maire informe les conseillers de la nécessité au prochain conseil d'adhérer à l'Agence Technique Départementale afin de pouvoir faire des travaux sur les routes départementales. Les travaux à envisager sont la protection des enfants quand ils vont au car ainsi que de limiter la vitesse sur les rues de Verlin et de Bussy ; d'étudier un dispositif afin de protéger les habitants du lieu-dit Les Chapiers quand ils vont sur St Martin. Sans cette adhésion et leur

expertise aucun travaux ne pourra se faire. Mme le Maire a proposé au département plusieurs solutions qui ont été refusé au titre de la non expertise de l'ATD.

### **Objet : Etablissement Public Foncier de Bourgogne**

Mme le Maire informe les conseillers que le Conseil Communautaire approuvera dans sa majorité l'adhésion à cet établissement.

EPF a vocation à acquérir directement de biens fonciers et immobiliers, les porter et les gérer (locations avec reversement intégral des loyers à la collectivité, démolition, dépollution etc...) puis les rétrocéder à la collectivité lorsqu'elle est prête à lancer son projet. L'avantage d'adhérer à cet établissement permettra aux communes d'acheter des biens sans passer par un prêt, elles devront 1% sur 9 ans à l'EPF, puis le solde sur 4 ans.

### **Objet : Achat terrain de M. CHAMBAUD (M. Chambaud Stéphane sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote)**

Mr et Mme CHAMBAUD souhaitent vendre à la commune un petit verger de 325 m2 qui est totalement enclavé dans les parcelles communales. Mme le Maire a demandé conseil au notaire et aux domaines leur estimation du bien est à 8 € le m2.

Vu la commission budget du 21 février 2025

Vu l'avis favorable de cette commission

Vu que la dépense a été budgétisé

Considérant la nécessité d'acheter le terrain

Il est proposé aux conseillers :

D'accepter d'acheter ce terrain

D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

### **Objet : Devis reçus**

Mme le Maire informe les élus sur les devis reçus (validé en commission budget et budgétisé) pour les travaux suivants : mise en conformité du coffret sécurité de la cloche de l'église ; l'installation d'une caméra au stade ; la connexion en eau de l'atelier technique ; le changement de 6 projecteurs en led au stade.

### **Questions diverses**

- Point sur les commissions des élus : dès que Mme le Maire reçoit les comptes rendus elle les partage aux élus.
- Cimetière : nous avons eu un élève de 3<sup>e</sup> qui a entré en informatique les noms du dossier papier et a créé un plan du cimetière. Il reste à différencier les noms des acheteurs avec les noms des personnes enterrées.
- Absence Mme Claudet du 20 au 27 avril.

#### POINTS SOULEVES PAR M. GERSON

- Trottoirs rue de Piffonds que l'herbe envahit
- Sécurité des enfants rue de Bussy et de Verlin

- Demande de travaux (reboucher des trous) devant la maison de M. Trochet (stationnement)
- Demande de réfection de chaussée à la Chapiauterie
- Demande de commission voirie avec les élus.

Mme le Maire informe les élus de la tenue d'une prochaine commission voirie.

#### DEMANDE DE M. LOISEAU

- D'acheter des panneaux et de les installer à chaque entrée de ville: « Village sous vidéosurveillance ».

Levée de la séance à 22h30